Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260521-20260705-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-07-05

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
votants : 17

Séance du 21 mai 2026

OBJET : service enfance : renouvellement de la convention de l'Entente Intercommunale ALSH

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 12 mai 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, TRENY C, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V, RAFFRAY Y.

Absents excusés : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à MAUVIEUX O.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LE CAER S.
CLEZIO P. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
ROUXEL D.

Secrétaire de séance : JEGLOT B.

Depuis 2015, le CIAS, soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales, assure la coordination des ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) du territoire intercommunal.

Dans ce cadre, une Entente Intercommunale a été créée, réunissant l'ensemble des gestionnaires ALSH de l'intercommunalité et le CIAS :

- L'Entente Intercommunale du Pays de Corlay
- L'Entente intercommunale de Guerlédan
- La commune de La Motte
- La commune du Mené
- La commune de Loudéac
- Le « Pôle de Proximité » d'Hardouinais Mené.
- La commune de Plémet
- La commune de Plouguenast-Langast
- La commune de Saint Barnabé (compétence déléguée au CCAS)
- La commune de Trévé
- Le SIVU enfance-jeunesse d'Uzel
- La commune de Plumieux

Ces structures travaillent ensemble afin d'offrir aux familles de la communauté de communes un service homogène.

Il s'agit de renouveler la convention de l'Entente Intercommunale des ALSH pour 3 ans de 2027 à 2029.

Les élus désignés pour représenter l'entente sont Laure Boizard et Ozanne Mauvieux.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260521-20260705-DE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

► **VALIDE** la nouvelle convention de l'Entente Intercommunale ALSH 2027-2029.

Pour copie conforme,
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 22 mai 2026

Le Maire,